

**Section 1 : IDENTIFICATION**

Nom du produit : Sylvite Pro 30-0-8, 15% CRN

Code produit (SKU) : 7240001; 7240002.

Utilisation du produit : Engrais.

Restrictions d'utilisation : Pas disponible.

Fabricant/Fournisseur : Nu-Tec Specialty Products Inc.
2720 Couch Road
Putnam, Ontario, N0L 2B0

Téléphone d'urgence : CHEMTREC:
+1 (800) 424-9300 (aux États-Unis)
+1 (703) 527-3887 (en dehors des États-Unis)

Date de préparation de la FDS : 11 novembre 2025

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)**INFORMATIONS SGH**

Classification : Irritations cutanées, Catégorie 2
Irritations oculaires, Catégorie 2A
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 - Irritation des voies respiratoires

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention : Éviter de respirer la poussière.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sylvite Pro 30-0-8, 15% CRN

Date de préparation : 11 novembre 2025

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

L'élimination : Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux lois et réglementations locales, nationales et régionales en vigueur.

Dangers non classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients dont la toxicité est inconnue : 30% de ce mélange de produit se compose d'ingrédients ayant une toxicité aiguë inconnue.

Ce produit est considéré comme dangereux selon la Norme sur la communication des risques de l'OSHA, (29 CFR 1910.1200).

Ce produit est considéré comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient(s) dangereux	Noms communs/synonymes :	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Sulfate de potassium et de magnésium (Mg2K2(SO4)3)	Pas disponible.	14977-37-8	20 - 30
Sel d'ammonium de l'acide sulfurique (1:2)	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	2 - 4
Soufre	Soufre	7704-34-9	0.4 - 1.5

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sylvite Pro 30-0-8, 15% CRN

Date de préparation : 11 novembre 2025

Ingestion : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la FDS).

Remarque à l'intention des médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Non inflammable ou combustible selon les critères OSHA/SIMDUT.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques : Ce produit n'est pas sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie de petite taille : Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie de grande taille : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs non appropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

Protection des pompiers : Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Mesures de protection personnelle : Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Tenir à distance des tuyaux d'évacuation, des conduites d'égout, des fossés et des cours d'eau.



- Méthodes de confinement :** Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni permettre que les rejets atteignent les cours d'eau.
- Méthodes de nettoyage :** Balayer et ramasser le produit avec une pelle et le mettre dans un récipient approprié en vue de son élimination.
- Autres renseignements :** Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention :

Ne pas avaler. Éviter de respirer la poussière. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir Section 10 pour des informations sur les matériaux incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition

Composant

Sulfate de potassium et de magnésium ($Mg_2K_2(SO_4)_3$) [Numéro de registre CAS 14977-37-8]

ACGIH : 10 mg/m³ (VEMP) (Inhalable.); 3 mg/m³ (VEMP) (Respirable.); Pour les particules (insolubles ou peu solubles) non autrement spécifiées

OSHA : 15 mg/m³ (Total des poussières) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP); Pour les particules non réglementées ailleurs (Particules non réglementées ailleurs).

Sulfate d'ammonium [Numéro de registre CAS 7783-20-2]

ACGIH : 10 mg/m³ (VEMP) (Inhalable.); 3 mg/m³ (VEMP) (Respirable.); Pour les particules (insolubles ou peu solubles) non autrement spécifiées

OSHA : 15 mg/m³ (Total des poussières) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP); Pour les particules non réglementées ailleurs (Particules non réglementées ailleurs).

Soufre [Numéro de registre CAS 7704-34-9]

ACGIH : 10 mg/m³ (VEMP) (Inhalable.); 3 mg/m³ (VEMP) (Respirable.); Pour les particules (insolubles ou peu solubles) non autrement spécifiées

OSHA : 15 mg/m³ (Total des poussières) (VEMP), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (VEMP); Pour les particules non réglementées ailleurs (Particules non réglementées ailleurs).

VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

- Mesures d'ingénierie :** Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)


Protection des yeux et du visage :	Porter des protectrices contre les agents chimiques. Des lunettes de protection étanches à la poussière et à ventilation indirecte sont nécessaires si la manipulation de ce produit génère de la poussière. S'assurer que des bassins oculaires sont à proximité des stations de travail. Utilisez un équipement de protection oculaire conforme aux normes de la norme CSA CAN/CSA-Z94,3:20 et aux réglementations OSHA de la norme 29 CFR 1910,133 relative aux équipements de protection individuelle.
Protection des mains :	Porter des gants de protection. Pour plus d'informations, consultez les spécifications du fabricant.
Protection de la peau et du corps :	Porter des vêtements de protection.
Protection des voies respiratoires :	Si les contrôles techniques et la ventilation ne suffisent pas pour contrôler l'exposition à des valeurs inférieures aux limites autorisées, un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA conforme aux exigences de la norme CSA CAN/CSA-Z94,4-18, avec un filtre à particules, ou un appareil de protection respiratoire autonome approprié. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.
Mesures d'hygiène générales :	Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consultez un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le risque potentiel et/ou les fabricants d'ÉPI pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Granulés multicolores.
Couleur :	Multicolore.
Odeur :	Légèrement ammoniacal.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Solide.
pH :	Pas disponible.
Point de fusion / Point de congélation :	Pas disponible.
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Sylvite Pro 30-0-8, 15% CRN**

Date de préparation : 11 novembre 2025

Intervalle d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Inflammabilité :	Sans objet.
Limite d'inflammabilité inférieure :	Pas disponible.
Limite d'inflammabilité supérieure :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur relative :	Pas disponible.
Densité relative :	Pas disponible.
Solubilité :	Partiellement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible.
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité cinématique :	Pas disponible.
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Masse volumique :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Caractéristiques des particules :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Exposition à la chaleur.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune connue.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. Exposition à la chaleur.
Substances incompatibles :	Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE**EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË****Produit Toxicité**

Orale :	Pas disponible.
Dermal :	Pas disponible.
Inhalation :	Pas disponible.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Sylvite Pro 30-0-8, 15% CRN**

Date de préparation : 11 novembre 2025

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Sulfate de potassium et de magnésium	14977-37-8	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	640 mg/kg (souris)	Pas disponible.	Pas disponible.
Soufre	7704-34-9	> 8437 mg/kg (rat)	Pas disponible.	Pas disponible.

Voies d'exposition probables : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Poumons.

Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Peau : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.

Ingestion : Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (à court et à long terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Cancérogénicité : Ce produit ne contient aucune substance carcinogène ou potentiellement carcinogène au-delà des seuils de déclaration selon les listes de l'ACGIH, du CIRC, de l'OSHA, ou du NTP.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sylvite Pro 30-0-8, 15% CRN

Date de préparation : 11 novembre 2025

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Pas disponible.

Persistance/dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Classe : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

Transport des marchandises dangereuses Canada (TMD)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Classe : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Stocks de produits chimiques

US (TSCA)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique en vertu de la TSCA.

Canada (LI)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sylvite Pro 30-0-8, 15% CRN

Date de préparation : 11 novembre 2025

Réglementation fédérale

États-Unis

Cette FDS a été préparée pour répondre à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard).

SARA Title III

Aucun composant n'est répertorié.

Réglementations de l'État

Massachusetts

Droit de savoir du Commonwealth pour le Massachusetts aux États-Unis (annexe A, titre 105, article 670.000 du Code de Massachusetts Regulations)

Composant

Sulfate d'ammonium
Soufre

Numéro de registre CAS

7783-20-2
7704-34-9

Liste RTK

Inscrit.
Inscrit.

New Jersey

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour le New Jersey aux États-Unis (article 34:5A-5 du New Jersey Statutes Annotated)

Composant

Soufre

Numéro de registre CAS

7704-34-9

Liste RTK

Inscrit.

Pennsylvanie

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour la Pennsylvanie aux États-Unis (titre 34, chap. 301-323 du Pennsylvanie Code)

Composant

Sulfate d'ammonium
Soufre

Numéro de registre CAS

7783-20-2
7704-34-9

Liste RTK

E
Inscrit.

Remarque : E = Danger pour l'environnement

Californie

Proposition 65 de la Californie :



ATTENTION Ce produit peut vous exposer à du quartz, une substance reconnue par l'État de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.



Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la FDS : 11 novembre 2025

Version : 1.0

SGH FDS préparé par : **Aegis Regulatory Inc.**

Téléphone : (519) 488-0351

www.aegisreg.com